

**SÉANCE ORDINAIRE
8 DÉCEMBRE 2010**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 décembre 2010, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant de Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2010-12-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2010, de la séance d'adoption du budget du 24 novembre 2010, et suivi.**
- 4.0 Rencontres et présentations :**
 - 4.1 Revue Actualité Industrielle : madame Lise Laferrière.
 - 4.2 Bilan des activités, Etchemins en forme : monsieur Pierre-Yves Vachon et madame Isabelle Houde.
 - 4.3 Services aux nouveaux arrivants : monsieur François Bergeron du CSSSE.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu) :**
 - 5.1 Comité de diversification.
 - 5.2 Comité de vitalisation (suivi).
 - 5.3 Motion de félicitations au CLD pour le Noël des gens d'affaires.
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Modification du schéma d'aménagement : article 59.
 - 6.2 Projet de modification du RCI no 84-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Etchemins.

- 6.3 Projet éolien du Massif du Sud : désignation de personnes-ressources pour représenter la MRC aux séances de consultation du BAPE.
- 6.4 Ruralys : demande d'appui au projet « *Les paysages de la Chaudière-Appalaches : vers la connaissance et la mise en valeur* ».
- 6.5 Gestion des cours d'eau : dossier Saint-Prosper.
- 6.6 Nominations au Comité consultatif agricole (CCA).
- 7.0 Affaires courantes :**
 - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 7.2 Nomination du préfet suppléant.
 - 7.3 Nominations des membres des comités et des représentants auprès d'organismes.
 - 7.4 Politique de gestion contractuelle.
 - 7.5 Contrat de l'évaluateur.
 - 7.6 Calendrier des séances 2011.
 - 7.7 Entente avec la MRC Robert-Cliche.
 - 7.8 Activité des Fêtes.
 - 7.9 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu).
- 8.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques :**
 - 8.1 Québec central.
 - 8.2 Politique culturelle.
- 9.0 Administration :**
 - 9.1 Listes des comptes à payer.
 - 9.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance et communications.**
- 11.0 Varia :**
 - 11.1 Autoroute 73.
 - 11.2 Motion de félicitations – 10^{ième} anniversaire de la Bibliothèque de Sainte-Justine.
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2010, DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET DU 24 NOVEMBRE 2010, ET SUIVI :

2010-12-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2010 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-03

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance d'adoption du budget 2011 du 24 novembre 2010 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 RENCONTRES ET PRÉSENTATIONS :

4.1 Revue Actualité Industrielle : madame Lise Laferrière :

Madame Lise Laferrière, éditrice de la revue *Actualité industrielle* rencontre les membres du Conseil des maires afin de solliciter leur appui pour la parution de la revue au printemps 2011 mettant en vedette la MRC des Etchemins. La demande de madame Laferrière est à l'effet que chacun des maires prépare une lettre d'appui en vue de rencontrer les gens d'affaires de notre territoire pour vendre la publicité de cette prochaine parution. Chaque municipalité bénéficiera gratuitement de 2 pages pour présenter sa municipalité ainsi que les membres du Conseil municipal. Une partie des profits anticipés par la vente de la revue serait distribuée à la Maison des Jeunes du territoire.

4.2 Bilan des activités, Etchemins en forme : monsieur Pierre-Yves Vachon et madame Isabelle Houde :

Monsieur Pierre-Yves Vachon et madame Isabelle Houde *d'Etchemins en forme* présentent un bilan des activités de la dernière année. De plus, en préparation du Plan d'action 2011-2012, on souhaite mobiliser les milieux et rencontrer les leaders locaux. Pour les conseils municipaux intéressés à organiser une rencontre, on les invite à contacter madame Isabelle Houde pour le choix d'une date. En plus de faire part des diverses activités réalisées, les responsables distribuent à chacun des maires la version papier du bulletin *Inform active* de décembre 2010.

4.3 Services aux nouveaux arrivants : monsieur François Bergeron du CSSSE :

Monsieur François Bergeron du CSSSE présente les services aux nouveaux arrivants dans la MRC des Etchemins. Il demande la collaboration de chaque municipalité afin d'aider le Centre de santé à connaître l'arrivée de nouvelles familles ayant des enfants d'âge préscolaire. On peut lui communiquer les renseignements par courriel ou par message téléphonique. Il remet à cet effet une lettre explicative à chacun des maires.

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU) :

5.1 Comité de diversification :

Monsieur le maire Gilles Gaudet fait part de ses interrogations suite à la dernière réunion du comité de diversification où le représentant du MAMROT a fait part de la non admissibilité d'une étude menée par une entreprise privée au *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*.

Le directeur général du CLD et le directeur de la MRC font part qu'à leur avis, en vertu des dispositions du *Contrat de diversification et de développement* intervenu entre le MAMROT et la MRC, des sommes de ce fonds peuvent être versées à une entreprise privée qui réalise une étude à la condition que telle étude puisse être rendue publique.

2010-12-04

CONSIDÉRANT QU'une intervention du représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), lors de la dernière réunion du comité de diversification, établissait qu'une entreprise privée ne pouvait être admissible à recevoir des argents provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD);

CONSIDÉRANT QU'une disposition *du Contrat de diversification et de développement* intervenu entre le MAMROT et la MRC prévoit que des sommes de ce fonds peuvent être versées à une entreprise privée qui réalise une étude à la condition que telle étude puisse être rendue publique;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du CLD a fait part que ce point n'a pu être clarifié avec le représentant du MAMROT suite à la réunion du comité de diversification tenue le 22 novembre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE les représentations nécessaires soient faites auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* puisse servir à des études menées par une entreprise privée selon les conditions prévues au *Contrat de diversification et de développement* intervenu entre le MAMROT et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-05

5.2 Comité de vitalisation : suivi des démarches auprès du ministre des Finances :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE les représentations nécessaires soient faites auprès de nos députés-ministres de Beauce-Sud et de Bellechasse afin qu'une rencontre soit prévue avec le ministre des Finances, suite à notre demande d'admissibilité de certains crédits formulée par la résolution no 2010-10-13 adoptée par le Conseil des maires le 13 octobre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-06

5.3 Motion de félicitations :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
APPUYÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit du CLD des Etchemins pour l'excellente réussite du *Noël des gens d'affaires* tenue le 8 décembre 2010 au Manoir du Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Modification du schéma d'aménagement : article 59 :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires qu'aucune personne du public ne s'est présentée à l'assemblée de consultation qui s'est tenue à 19h00 ce jour même.

Officiellement, la consultation se terminera suite à la réception de l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire. Cet avis est attendu au plus tard le 19 décembre prochain. Par ailleurs, comme il est projeté d'adopter le règlement à la séance du mois de janvier 2011, un avis de motion doit être donné.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Denis Boutin, donne avis par la présente, qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du Conseil des maires, un règlement décrétant des modifications au schéma d'aménagement et de développement. Le règlement a pour objet de :

- Ajouter 23 îlots déstructurés et agrandir 2 îlots existants;
- Réduire la superficie minimale exigée, de 35 hectares à 10 hectares pour la construction résidentielle en zone agricole à l'intérieur des affectations agro-forestière et forestière.

Denis Boutin, maire

2010-12-07

6.2 Projet de modification du RCI no 84-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Etchemins :

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut adopter ou modifier un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) et ce en vertu de la section V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions du RCI no 84-07, et plus spécifiquement celles relatives à la tarification pour l'émission des permis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire souhaite obtenir les sommes obtenues lors de l'émission du permis de construction dans le cadre du projet de parc éolien du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QU'en amont de l'émission du permis, plusieurs rencontres et discussions sont intervenues et d'autres sont à venir entre le promoteur (Saint-Laurent Énergies) et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les municipalités qui sont plus directement touchées par ces projets éoliens et qu'ils engendrent une somme de travail considérable pour les administrations municipales locales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 novembre 2010 à l'effet d'adopter un règlement de modification;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime opportun de modifier le RCI no 84-07 afin de favoriser et optimiser les retombées des projets éoliens sur le territoire des municipalités susceptibles de recevoir ces projets;

QUE le règlement no 99-10 soit adopté;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

RÈGLEMENT No 99-10 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 84-07 RELATIF À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES ETCHEMINS
--

ARTICLE 1: Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé "**Règlement no 99-10 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 84-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Etchemins**".

ARTICLE 2 : Modifications au règlement no 84-07

Le règlement no 84-07 est modifié à toutes fins que de droit de la façon suivante :

Article 2.1

Le texte de l'article 1.5 (Préséance et effets du règlement) est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Aucun certificat d'autorisation ou permis ne peut être délivré en vertu d'un règlement municipal ou des règlements d'urbanisme d'une municipalité à moins de respecter les exigences contenues au présent règlement.

Toutefois, le présent règlement cesse de s'appliquer sur le territoire d'une municipalité lorsque celle-ci a adopté des normes spécifiques portant sur le même objet. »

Article 2.2

Le tableau et le texte de l'article 3.8 (Tarifs) sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

« Le tarif pour l'émission d'un permis pour la construction d'une éolienne est de 1200\$ par mégawatt de puissance.

De plus, dans le cadre de l'application du présent article, il est convenu que le tarif exigé pour l'émission d'un permis pour la construction d'une éolienne sera perçu par la municipalité locale dont le territoire est visé par une telle construction et que les sommes ainsi recueillies seront conservées par la susdite municipalité locale. »

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Hector Provençal, préfet

Fernand Heppell, directeur général

2010-12-08

6.3 Projet éolien du Massif du Sud : désignation de personnes-ressources pour représenter la MRC aux séances de consultation du BAPE :

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) tiendra des séances de consultations publiques dans le cadre du projet éolien du Massif du Sud et qu'il y a lieu de désigner les personnes-ressources pour représenter la MRC à ces audiences;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins désigne monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, monsieur Fernand Heppell, directeur général ainsi que monsieur Hector Provençal, préfet, à titre de personnes-ressources pour représenter la MRC aux audiences du BAPE débutant le 13 décembre prochain;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-09

6.4 Ruralys : demande d'appui au projet « Les paysages de la Chaudière-Appalaches : vers la connaissance et la mise en valeur » :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds de développement régional, l'organisme Ruralys a déposé un projet auprès de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches (volet Études et Recherches);

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la connaissance et la mise en valeur des paysages de la région Chaudière-Appalaches et à donner à chacune des MRC un outil de gestion des paysages;

CONSIDÉRANT QUE Ruralys souhaite obtenir un appui de la part des MRC et une collaboration en services advenant l'obtention du projet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie Ruralys dans ses démarches auprès de la CRÉ dans le cadre de sa demande de projet et s'engage à fournir les services nécessaires (fichiers numériques, temps de l'aménagiste) pour assurer la bonne marche du projet;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.5 Gestion des cours d'eau : dossier Saint-Prosper :

2010-12-10

Gestion des cours d'eau : cours d'eau innommé de la 35^e Rue, Saint-Prosper :

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention a été transmise à la MRC par madame Joëlle Paquet et monsieur Antoine Paquet (les requérants) à l'égard d'un cours d'eau innommé dans le secteur de la 35^e rue à Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a déjà fait l'objet de mesures de la part de la municipalité de Saint-Prosper en 2008, soit un réaménagement de fossés et de ponceaux sur la 35^e rue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la seule obligation de la MRC (devoir) est d'intervenir lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose également d'un pouvoir lui permettant de réaliser des travaux d'aménagement (article 106, LCM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une politique et un règlement pour encadrer ses interventions dans les cours d'eau et que des ententes intermunicipales ont été conclues entre la MRC et ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la municipalité de Saint-Prosper a le devoir d'intervenir au nom de la MRC lorsqu'elle est informée ou qu'elle constate une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la municipalité a agit avec diligence et qu'elle estime avoir réalisé des travaux pour améliorer l'écoulement des eaux au fossé de la 35^e Rue; ce qui sécurise ce secteur depuis 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa politique en matière d'aménagement de cours d'eau, la MRC ne peut intervenir que si la municipalité recommande à la MRC de procéder à des travaux;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité appuie une telle demande de travaux, elle doit également déterminer de quelle façon seront répartis les coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper a signifiée par résolution qu'elle n'appuyait pas la demande des requérants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère que les travaux réalisés par la municipalité de Saint-Prosper assurent un écoulement adéquat et qu'elle prend les moyens nécessaires pour éviter toute menace à la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la municipalité de Saint-Prosper estiment que les problèmes soulevés par les requérants sont le résultat de travaux de sylviculture et de voirie forestière réalisés dans ce secteur pour lesquels travaux la MRC ni la municipalité de Saint-Prosper ne peuvent être tenues responsables;

CONSIDÉRANT QUE hormis les dispositions de la Loi sur les compétences municipales en matière de cours d'eau, les dispositions de l'article 979 du Code civil en matière de régime des eaux continuent de s'appliquer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires estime que la municipalité de Saint-Prosper s'acquitte adéquatement de ses obligations en matière de dégagement des obstructions, lorsque c'est requis, et ce particulièrement en ce qui a trait à la 35^e rue;

QUE suite à la position prise par le Conseil municipal de Saint-Prosper, le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins informe les requérants à l'effet qu'elle n'a pas à intervenir sur le cours d'eau innommé de la 35^e rue à Saint-Prosper;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-11

6.6 Nominations au Comité consultatif agricole (CCA) :

CONSIDÉRANT QUE la désignation des sièges pairs a été effectuée à l'automne 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées membre du comité consultatif agricole (CCA) pour une période de deux ans :

#2 Ronald Gosselin
#4 Roger Gagnon
#6 Jean-Paul Poulin
#8 André Poulin

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 AFFAIRES COURANTES :

7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

Monsieur le préfet suppléant fait part qu'à la dernière *Assemblée des MRC*, un des points importants soumis était en relation avec l'occupation dynamique du territoire. On y a beaucoup traité des responsabilités de chaque palier (municipalités locales, MRC et région administrative) dans le cadre des *Contrats de territoire* à venir.

La Fédération Québécoise des Municipalités a par la suite transmis un projet de résolution demandant à ses membres d'en faire l'adoption.

2010-12-12

Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire :

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un mémoire sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE transmettre copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Nomination du préfet suppléant :

2010-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE monsieur Adélarde Couture soit nommé à titre de préfet suppléant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 Nominations des membres des comités et des représentants auprès d'organismes :

2010-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées au sein des différents comités de la MRC.

7.3.1 Comités de la MRC

Comité Administratif de la MRC :

Hector Provençal (prefet), Adélarde Couture (prefet suppléant), Pierre Poulin, Harold Gagnon, Suzanne C. Guenette

Comité d'aménagement :

Hector Provençal, Harold Gagnon, Ronald Gosselin, Suzanne C. Guenette, Marielle Lemieux

Délégués de Comté :

Hector Provençal, Denis Boutin, Suzanne C. Guenette

Comité hygiène du milieu :

Denis Boutin, Harold Gagnon, Denis Beaulieu

Comité de sécurité publique :

Martine Boulet, René Leclerc, Jean Paradis, Harold Gagnon

Comité de sécurité incendie :

Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet, Sylvain Poulin, Michel Bernard, Régis Morin, Pierre Morneau

Comité technique sur la ruralité :

Adélarde Couture, Denis Boutin, Martine Boulet, directions générales (ou représentants) de la MRC et du CLD

Comité culturel :

Pierre Poulin, maire représentant la MRC
Ariane Labonté, CLD
Liliane Lafontaine, Arts de la scène
Yann Farley, Arts visuels
Isabelle Giasson, Médias et diffusion
Bernard Robert, Patrimoine naturel
Marc-Roger Labrecque, Histoire et patrimoine
Marielle Lemieux, Bibliothèques
Guy Vincent, Scolaire
Pauline Paré, Social-communautaire
Évangéline Marcoux, Artisanat

Comité de négociation de la convention collective :

Aucune désignation pour la prochaine année, la convention collective actuelle étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012.

Comité des Prix du patrimoine :

Les nominations à ce comité sont reportées compte tenu qu'on évalue présentement la possibilité que cette activité soit incluse aux Prix Hommage des Etchemins, pour l'édition 2011.

Comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :

- 3 élus : messieurs les maires Harold Gagnon, Pierre Poulin et Gilles Gaudet;
- les 2 directeurs généraux (ou leurs représentants) de la MRC et du CLD;
- 1 représentant du secteur manufacturier : monsieur Sylvain Vachon;
- 1 représentant du secteur forêts : monsieur Mario Pouliot;
- 1 représentant du secteur agricole : monsieur Roger Gagnon;
- 1 représentante du secteur tourisme : madame Amélie Larivière;
- 3 représentants gouvernementaux (MAMROT, MDEIE, Emploi et Solidarité sociale);
- le préfet étant d'office membre de ce comité.

Transport collectif :

Hector Provençal, Marielle Lemieux, Martine Boulet

Comité quad et motoneige :

Hector Provençal, Harold Gagnon, Gilles Gaudet, Denis Beaulieu, David Bisier, 1 représentant du Club Quad, 1 représentant des clubs de motoneige, 1 représentant du MTQ, 1 représentant du bureau de madame Dominique Vien, 1 représentant de la Sûreté du Québec.

2010-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes.

7.3.2 Autres comités et organismes

C.A. de Radio Bellechasse (Passion-FM) :

Adélarde Couture

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Membre du Conseil d'administration : Adélarde Couture

Représentants désignés pour l'assemblée générale : Adélarde Couture, Denis Boutin

Comité de Restauration de la Rivière Etchemin (CRRE) :

René Leclerc (substitut : Harold Gagnon)

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :

Gilles Gaudet

Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches (CRÉ) :

Membres d'office, désignés par la loi : le préfet de la MRC et le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Centre universitaire des Appalaches :

Cette nomination est reportée afin de vérifier si madame Cécile Veilleux est encore intéressée à représenter le territoire des Etchemins au CA du Centre universitaire.

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Suzanne C. Guenette

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

Martin Roy (conseil d'administration et comité exécutif)

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS):

Le terme du siège occupé par le directeur général de la MRC venant à échéance, le mandat de ce dernier est reconduit selon les dispositions des Règlements généraux de la CADMS.

Transport adapté l'Autonomie inc. : (représentant des municipalités des Etchemins)

Hector Provençal

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :

Jean Paradis, Martin Roy

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :

Pierre Poulin

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :

Harold Gagnon (substitut : René Leclerc)

CLD DES ETCHEMINS : (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors de nomination suite à une vacance)

Personnes dont les mandats débuteront lors de l'assemblée générale du printemps 2011 :

- Suzanne C. Guenette, siège no 7
- Marielle Lemieux, siège no 5

Ces personnes occupant les sièges nos 5 et 7 sont donc désignées.

Personnes dont les mandats se termineront à l'assemblée générale du printemps 2012 :

- Harold Gagnon, siège no. 4
- Jean Paradis, siège no. 6
- Pierre Poulin, siège no. 8

Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :

Ariane Labonté

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :

Jean Paradis

Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :

1 membre du comité de transport collectif + direction générale

Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean :

Denis Boutin (substitut :Marielle Lemieux)

2010-12-16

7.4 Politique de gestion contractuelle :

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires adopte *la Politique de gestion contractuelle* préparée par la direction générale et dont une copie a déjà été remise à chacun des membres du Conseil;

ET QUE cette politique soit rendue publique conformément à la loi.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-17

7.5 Contrat de l'évaluateur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le renouvellement annuel du contrat avec monsieur Renal Roy pour la fourniture des services professionnels d'évaluateur agréé pour l'année 2011, au même coût que celui de l'année 2010, soit un montant total forfaitaire de dix huit mille cent quatre dollars et cinquante-six cents (18 104,56\$);

ET QUE monsieur Hector Provençal, préfet, et monsieur Fernand Heppell, directeur général, soient autorisés à signer ce contrat devant être conclu avec monsieur Renal Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-18

7.6 Calendrier des séances 2011 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil des maires pour l'année 2011 qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à compter de 19h30 :

12 janvier	9 février	9 mars
13 avril	11 mai	8 juin
10 août	14 septembre	12 octobre
9 novembre	23 novembre (Budget)	14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-19

7.7 Entente avec la MRC Robert-Cliche :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du schéma incendie de la MRC des Etchemins, les municipalités locales doivent effectuer de la prévention incendie dans les bâtiments du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a négocié le partage d'un préventionniste en sécurité incendie avec la MRC Robert-Cliche;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve l'entente intervenue avec la MRC Robert-Cliche pour le prêt, par cette MRC, des services d'un préventionniste en sécurité incendie pour les municipalités qui retiendront les services de ce préventionniste, et ce pour une période de 500 heures pour l'année 2011, au montant forfaitaire de quinze mille huit cents dollars (15 800\$);

ET QUE monsieur Hector Provençal, préfet, et monsieur Fernand Heppell, directeur général, soient autorisés à signer le contrat devant être conclu avec la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.8 Activité des Fêtes :

Il est convenu de tenir l'activité des Fêtes des membres du Conseil des maires et de leurs conjoints et conjointes le samedi 22 janvier 2011, à Saint-Magloire. Madame Marielle Lemieux vérifiera les disponibilités et en informera la direction générale de la MRC.

7.9 Demande(s) de contribution :

2010-12-20

Association Chasse et pêche du Lac Abénaquis (ACPLA) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
APPUYÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires ne verse pas de contribution à l'Association Chasse et Pêche du Lac Abénaquis compte tenu que la Semaine de la Relève à laquelle la MRC participait antérieurement ne se tiendra pas en 2011, la seule activité présentement identifiée par l'Association ne devant accueillir que des jeunes participants ne provenant pas du territoire de notre MRC; cette décision pouvant être reconsidérée si l'Association soumettait de nouvelles informations sur leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

8.1 Québec-Central :

Monsieur Harold Gagnon informe les membres du Conseil des informations obtenues lors de la rencontre de ce matin (8 décembre) concernant l'avenir du corridor du chemin de fer du Québec-Central qui est maintenant propriété du Ministère des Transports du Québec.

Les représentants du ministère des Transports y ont fait état de l'intention du ministère de ne plus renouveler le contrat d'entretien du tronçon Chaudière (Vallée-Jonction / Lac-Frontière). Les interventions faites séance tenante par les représentants de ce secteur permettront de s'assurer de la continuité de la responsabilité du ministère pour ce tronçon.

Les démarches pour évaluer les possibilités de relance du transport ferroviaire sur cette voie se poursuivent. Les représentants du MTQ se sont montrés ouverts à d'autres utilisations parallèles à la voie ferrée.

8.2 Politique culturelle :

Monsieur le maire Pierre Poulin, en suivi de la dernière rencontre du Conseil des maires, vérifie la position des municipalités relativement au versement des sommes prévues au Plan de mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins pour les années 2010 et 2011. Toutes les municipalités consentent à verser le solde du montant prévu pour l'année 2010. Pour l'année 2011, 3 municipalités refusent de le faire avant d'avoir la réponse du ministère de la Culture concernant le projet d'Entente de développement culturel.

9.0 ADMINISTRATION :

2010-12-21

9.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 189 740,42\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

10.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

10.1 Nadia Tremblay, coordonnatrice Vision Femmes :

Transmission de la documentation relative à la 8^e édition du Cocktail Femmes Engagées. Documentation pour chacune des municipalités remise aux maires.

10.2 Cabinet de monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances :

Accusé de réception de notre correspondance du 25 octobre dernier concernant certaines mesures de vitalisation pour Les Etchemins. On y précise que notre envoi « a été acheminée aux personnes responsables du ministère qui y donneront le suivi approprié ». Sujet déjà traité au point 5.2.

10.3 Jean-Pierre Faucher, directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Transmission des données numériques du projet régional d'orthophotographies des territoires des MRC de Bellechasse, des Etchemins, de L'Islet, de Montmagny et de la Ville de Lévis.

10.4 Marie-Claire Guay, pour : Comité de citoyens de la Beauce et des environs :

Transmission d'un document à l'intention de chacun des membres du Conseil des maires relativement à la mise aux normes des installations septiques. Copie remise à chacun des membres du Conseil.

10.5 Nicole Mathieu, coordonnatrice de la campagne de financement de la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin :

Demande à l'effet que monsieur Guy-Paul Côté, président de la Fondation, puisse venir rencontrer les membres du Conseil des maires lors d'une prochaine séance afin de leur parler de la campagne de financement. On convient d'accueillir monsieur Côté à la séance ordinaire du 12 janvier 2011, la présentation de monsieur Côté ne devant toutefois pas excéder une durée de dix (10) minutes.

10.6 Société d'habitation du Québec :

Confirmation de la réception de notre résolution faisant passer de 60 000\$ à 75 000\$ le plafond de la valeur foncière pour les programmes *RénoVillage* et *Réparations d'urgence*. Cette nouvelle valeur est automatiquement acceptée par la SHQ compte tenu qu'elle est en deçà de la valeur maximale autorisée par la SHQ (90 000\$).

10.7 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

Information relative à la tenue des audiences portant sur le *Projet de parc éolien Massif du Sud* qui se tiendront au Centre communautaire de Saint-Luc-de-Bellechasse, situé au 115, rue de la Fabrique.

- Première partie (information) : à compter du 13 décembre 2010, à 19h00. Les audiences se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.
- Deuxième partie : (mémoires et opinions) : à compter du 24 janvier 2011. Les audiences se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 13 avril 2011 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui disposera de 60 jours pour rendre public le rapport.

10.8 Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse :

Résolution à l'effet que la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse aura désormais son propre comité culturel, et que, par conséquent refuse de verser les sommes demandées pour la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins, et se retire du comité culturel de la MRC. Monsieur le maire René Leclerc précise que le Conseil municipal vérifiera à nouveau les impacts de cette décision dans le contexte d'une éventuelle *Entente de développement culturel* avec le ministère de la Culture.

11.0 VARIA :

2010-12-22

11.1 Autoroute 73 :

CONSIDÉRANT les innombrables démarches entreprises depuis plusieurs années, afin que soit réalisé le prolongement de l'autoroute 73;

CONSIDÉRANT les travaux, représentations, publicités et autres démarches effectuées par l'association «Des amis de l'autoroute 73»;

CONSIDÉRANT les différentes démarches exécutées par d'innombrables instances, groupements de citoyens, organismes municipaux et autres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement sont commencés, et ce, par tronçons, puisque divers problèmes politiques n'ont pas encore été réglés;

CONSIDÉRANT QUE la population visée par le prolongement, autant les particuliers que les milieux commerciaux et industriels attendent impatiemment la fin des travaux de prolongement;

CONSIDÉRANT QUE l'économie locale et régionale souffrent cruellement de cette longue attente;

Pour toutes ces raisons, et ce, non limitativement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins demande aux instances gouvernementales concernées de procéder dans les plus brefs délais à régler l'imbroglio qui empêche que ne soit terminés les travaux de prolongement de l'autoroute 73.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-23

11.2 Motion de félicitations – 10^{ième} anniversaire de la Bibliothèque de Sainte-Justine :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit des responsables de la Bibliothèque de Sainte-Justine qui a récemment célébré son 10^e anniversaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-12-24

Retour sur le point 4.1 Revue Actualité Industrielle :

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins ne participe pas au projet de parution de la Revue Actualité Industrielle mettant en vedette la MRC des Etchemins (parution du printemps 2011) tel que soumis par madame Lise Laferrière, éditrice de la revue;

ET QU'il y aura plutôt lieu d'élaborer une promotion du milieu avec différents partenaires de la région afin de retirer collectivement le plus de bénéfices possible d'une telle promotion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Des précisions sont apportées aux médias concernant des sujets traités au cours de la séance :

- le nombre d'heures réservées et le nom du préventionniste qui interviendra sur le territoire de la MRC des Etchemins;
- les personnes désignées pour représenter les MRC de Bellechasse et des Etchemins lors des audiences du BAPE.

2010-12-25

13.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER